



## ADDITIF N°01

DAO N° 05/AONO/AER/CIPM/2025 du 22 mai 2025 pour :

- L'exécution des travaux de d'électrification par centrale solaire dans certaines localités de l'Est, de l'ouest, et du Sud ;

### AVIS D'APPEL D'OFFRES

#### ARTICLE 17 : Caution de soumission

➤ AU LIEU DE :

Toute offre non accompagnée d'un cautionnement de soumission acceptable sera rejetée par la commission de passation des Marchés

➤ LIRE :

Toutes Offre non accompagnée d'un cautionnement de soumission non timbrée ne portant pas la mention manuscrite accompagnée d'un reçu CDEC sera rejetée par la commission de Passation des Marchés.

#### DANS l'AAO

#### 15. CRITÈRES D'ÉVALUATION.

##### 15-1. Critères éliminatoires.

➤ AU LIEU DE :

- La non production au delà de 48 heures après ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- Des fausses déclarations, manœuvre frauduleuse ou pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- La non présentation du reçu de la caisse des dépôts et consignation (CDEC) ;
- Du non respect du format de fichier des offres ;
- De l'absence des prix unitaires quantifiés dans l'offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financier (la soumission, le BPU, le DQE) ;
- Toute entreprise ayant un contrat en cours avec l'AER, et dont le délai n'a pas été respecté ne peut soumettre de candidature ;
- Note technique inférieur à 80 % de oui
- Surface financière insuffisante ;
- Absence de caution de soumission ;
- Dossier technique incomplet (conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée ou absence de l'attestation de visite des lieux ou de la note méthodologique le cas échéant)

➤ LIRE

- La non production au delà de 48 heures après ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- Des fausses déclarations, manœuvre frauduleuse ou pièces falsifiées ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- La non présentation du reçu de la caisse des dépôts et consignation (CDEC) au dela de 48 heures de l'ouverture des plis ;
- De l'absence des prix unitaires quantifiés dans l'offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financier (la soumission, le BPU, le DQE) ;
- Note technique inférieur à 80 % de (OUI )
- Surface financière insuffisante ;
- Absence de caution de soumission timbrée portant mention manuscrite accompagnée du reçu CDEC ;
- Dossier technique incomplet (conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée ou absence de l'attestation de visite des lieux ou de la note méthodologique le cas échéant.

➤ AULIEU DE :

L'exclusion d'une entreprise ayant un contrat en cours avec l'AER dont les délais n'a pas été respectée

➤ LIRE :

Sans Objet

DEPOT DES OFFRES

AU LIEU DE :  
20/06/2025 à 13 heures

LIRE  
24/06/2025

OUVERTURE:  
24/06/2025 à 14 heures

Yaoundé 18 JUIN 2025



Le Directeur Général

Moussa OUSMANOU